













CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 - Fax : 05 57 92 84 87

fosnna.national@aviation-civile.gouv.fr

http://www.fodgac.fr

OSNNA_FO

21 octobre 2013

Grève et service minimum ?!?

Réunion du 16 octobre 2013

Suite à la gestion à maxima de la grève de janvier 2013 à Marseille et après avoir connu de nombreuses dérives dans la gestion des mouvements de grève, FO avait obtenu le lancement d'une réflexion sur le sujet dont le Directeur Général a confié la présidence au Directeur des Opérations. Nous avons, encore récemment, constaté le même type de pratiques lors de la grève retraite du 10 septembre 2013 au SIA/BNI.

Pour mémoire, quelques exemples des dérives constatées dans les services ces dernières années :

- personnels des organismes hors service minimum astreints (Pau, Cannes, CESNAC...),
- pressions locales avant et pendant les mouvements,
- changements de Tours de Service après le dépôt du préavis,
- décalage de vacation ou de congés,
- tenues de positions par l'encadrement ou les détachés,
- Chefs de TWR employés comme PC pendant leur vacation de CDT,
- travail conjoint des astreints et des grévistes,
- levée des astreintes « individualisées »,
- etc.

La première réunion de ce GT avait identifié les sujets suivants :

- modalités de désignation des astreints, procédure de remise et levée des astreintes,
- gestion Chef TWR/Salle et PC,
- gestion congés et Tour de Service,
- rôle encadrement, détachés et personnels avec qualifications intermédiaires,
- travail conjoint des astreints et des grévistes,
- proportionnalité des impacts de la grève (ce dernier sujet à l'initiative exclusive de l'administration qui souhaitait « mieux » proportionner les conséquences d'une grève au nombre de grévistes !).

Ces sujets avaient été débattus lors de la première réunion le 06 septembre 2013. Les positions des OS exprimées clairement et illustrées par de nombreux exemples.

En préambule de cette 2ème et dernière réunion, le DO a déclaré avoir compris les positions des OS et souhaité être en mesure de produire un relevé de conclusions qui clarifie la position de l'administration et qui fasse consensus.

Nous avons donc attentivement écouté la suite en espérant que cessent ces pratiques limites de la légalité et que soit abandonnée la philosophie de « mise en œuvre du service minimum pour un trafic maximum » qui détourne systématiquement l'esprit des textes réglementaires.

La suite du discours a été simple et se résume ainsi : l'administration continuera à gérer les mouvements de grève comme actuellement et sans RIEN changer !! La légalité est respectée et les pratiques « limites » rapportées par les OS présentes (CGT, FO, UNSA-ICNA et SNCTA) n'ont jamais eu cours, ou de façon très marginale !!

Face au tollé soulevé à chaque point de la « clarification » des positions de l'administration, le DO a précisé qu'il procéderait à *quelques* amendements dans le relevé de conclusions.

Pour FO, ces amendements devront être plus que conséquents si le but est, comme annoncé en préambule, d'obtenir un consensus !!!!

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! www.fodgac.fr/fr/adhesion/

Contacts: SNNA-FO Thierry MOROT – Jerôme CAFFIN

